



Commune de
Nouzilly

Commune de Nouzilly
3 Place Emile Cholet
37380 NOUZILLY

☎ 02.47.56.12.21 – ✉ contact@mairienouzilly.fr

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS CONSEIL MUNICIPAL DU 26/02/2024

Date de la convocation : 19/02/2024

Membres présents : Joël BESNARD, Annick REITER, Sophie LECAILLE, Patrick LANGLOIS, Jean-Philippe DUBOIS, Philippe BERNARDET, Joëlle DANIEL, Élisabeth MARCHAND, Grégory PODDA, Julie GUERINEAU-KESLAIR, Frédéric MERCERAND, Richard VITAU

Membres absents avec pouvoir : Monsieur Timothée NAVELET-NOUALHIER donne pouvoir à Monsieur Patrick LANGLOIS

Membre absent excusé :

Secrétaire de la séance : Monsieur Jean-Philippe DUBOIS

Adoption du procès-verbal du conseil municipal du 26 février 2024

N° délibération	Intitulés des délibérations	Vote du Conseil municipal	
		Approuvé	Rejetée
2024-022	Fixation des taux de fiscalité directe locale pour 2024	OUI	
2024-023	Vote du budget primitif principal communal 2024	OUI	
2024-024	Vote du budget primitif eau et assainissement 2024	OUI	
2024-025	Vote du budget primitif lotissement communal 2024	OUI	
2024-026	Dépenses sur le compte 6232	OUI	

L'ensemble des délibérations sont consultables sur le site internet ou à la mairie



Commune de Nouzilly
3 Place Emile Cholet
37380 NOUZILLY

☎ 02.47.56.12.21 – ✉ contact@mairienouzilly.fr

2024-027	2024-027	renouvelables	OUI
Retiré de l'ordre du jour	Retiré de l'ordre du jour	Approbation du rapport annuel du délégataire eau potable 2023	
Retiré de l'ordre du jour	Retiré de l'ordre du jour	Approbation du rapport annuel du délégataire assainissement 2023	
Retiré de l'ordre du jour	Retiré de l'ordre du jour	Inscriptions d'itinéraires au plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée (PDIPR)	

Information et questions diverses :

- Elections européennes le 9 juin 2024
- Inauguration des aménagements bus scolaires et piétons entre le gymnase et l'école
- Travaux de finition rue des vignes
- Subvention CRST : Eco-paturage

Début de la séance : 20h50

Fin de la séance : 22h50

Fait à Nouzilly, le 26/03/2024
Le Maire,
Joël BESNARD



L'ensemble des délibérations sont consultables sur le site internet ou à la mairie